

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 20 février 2023 à 19h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
 Nathalie Ross
 Messieurs les conseillers
 Hervé Gaudreault
 François Maltais
 Luc Gilbert
 Jean-Sébastien Naud
 Christian Bernard Oyourou

Est absent : Monsieur le conseiller
 Martin Simard

Est également présente : M^{me} Magali Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴²⁵⁴⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023; ⁽⁴²⁵⁵⁾
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaine séance;
 - 4.4. Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière; ⁽⁴²⁵⁶⁾
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Lettre d'entente entre l'Employeur et le syndicat des employés municipaux relative à la modification du statut de l'employé régulier saisonnier aux travaux publics; ⁽⁴²⁵⁷⁾
 - 6.2. Résolution municipale | Adhésion à la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires; ⁽⁴²⁵⁸⁾
 - 6.3. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes 2023 – dépôt de la liste des endettés envers la municipalité et désignation d'un représentant municipal le jour de la vente ; ⁽⁴²⁵⁹⁾
 - 6.4. Autorisation à déposer une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU par M. Serge Dufour, ingénieur consultant; ⁽⁴²⁶⁰⁾
 - 6.5. Acceptation de l'offre de services professionnels en urbanisme; ⁽⁴²⁶¹⁾
 - 6.6. Offre de services de Gestion GÉRHR inc. pour des services d'accompagnement en ressources humaines; ⁽⁴²⁶²⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de janvier 2023; ⁽⁴²⁶³⁾

- 7.2. Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de janvier 2023; ⁽⁴²⁶⁴⁾
- 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de janvier 2023; ⁽⁴²⁶⁵⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Carrefour jeunesse-emploi (CJE) – Demande pour l’achat et l’installation d’un échangeur d’air; ⁽⁴²⁶⁶⁾
 - 8.2. Adjudication du contrat pour la réfection et l’amélioration de la toiture de l’édifice municipal; ⁽⁴²⁶⁷⁾
 - 8.3. CPE La Giroflée –Nettoyage des conduits de l’échangeur d’air; ⁽⁴²⁶⁸⁾
 - 8.4. Calibration du débitmètre à la station de chlore; ⁽⁴²⁶⁹⁾
9. DOSSIERS DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT ;
10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR ;
11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES ;
12. DOSSIERS DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 12.1. Dépôt d’une demande de subvention pour le projet de Vélos électriques en libre-service dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; ⁽⁴²⁷⁰⁾
13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D’AIDE FINANCIÈRE :
 - 14.1. Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord; ⁽⁴²⁷¹⁾
15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D’ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ;
16. CORRESPONDANCE :
 - Ressource Parenfants – Appui pour le projet de « La mise en place d’un plan d’action et restructuration organisationnelle;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS;
18. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
19. SUJETS DIVERS;
20. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

23-02-4254

Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

- Séance ordinaire du 20 mars 2023.

Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Magali Lavigne, vient à échéance le 14 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise madame le maire à signer le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Magali Lavigne, aux conditions entendues entre les deux parties.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lettre d'entente entre l'Employeur et le syndicat des employés municipaux relative à la modification du statut de l'employé régulier saisonnier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier le statut de M. Gaétan Hovington afin de passer de régulier saisonnier à régulier;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises avec le syndicat des employés municipaux afin d'apporter les changements;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties sont en accord avec ladite lettre d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la lettre d'entente modifiant le statut de l'employé régulier saisonnier aux travaux publics à régulier;

QUE ladite lettre fasse partie intégrante de la convention collective actuellement en vigueur.

23-02-4258

Résolution municipale | Adhésion à la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires

CONSIDÉRANT QUE la diversité des réalités territoriales du Québec exige une approche adaptée aux contextes économiques, sociaux, environnementaux et culturels des différents milieux quant à l'intégration de nouvelles activités minières ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les plus aptes à assurer la bonne cohabitation des différentes utilisations du territoire en considération des réalités propres à chaque territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le régime particulier applicable à l'encadrement des activités minières limite la portée des outils traditionnels d'aménagement du territoire à la disposition du milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est doté d'une orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) définissant les critères applicables pour l'identification par les MRC de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) dans lesquels toute activité minière est prohibée ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont fait part d'enjeux concernant leur capacité à mobiliser cette OGAT pour assurer une véritable cohabitation harmonieuse des activités minières avec les autres utilisations du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ces préoccupations concernent notamment les limites de l'OGAT par rapport à la capacité des municipalités à assurer la protection des sources d'eau potable pour leurs populations ;

CONSIDÉRANT QUE ces préoccupations concernent également les limites de l'OGAT au regard de la capacité des municipalités à assurer la cohabitation harmonieuse des activités minières avec la villégiature et le récréotourisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'Union des municipalités du Québec réunis à Gatineau le 26 janvier 2023 ont entériné la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires :

1. Mettre à jour l'encadrement municipal des activités minières afin de tenir compte de l'évolution du contexte minier québécois, notamment par le retrait de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et par la modernisation de l'OGAT relative aux activités minières.
2. Modifier dès maintenant l'OGAT relative aux activités minières pour permettre aux municipalités de reconnaître spécifiquement la valeur économique, sociale et culturelle de la villégiature en assurant la cohabitation harmonieuse des activités minières avec cette activité.
3. Assurer la pérennité du prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine en considérant la nécessité de la

recharge des nappes phréatiques, dans le contexte de stress hydrique engendré par les changements climatiques.

4. Modifier la loi afin de permettre aux municipalités de différencier l'extraction des ressources minérales de surface, comme les carrières, gravières et sablières, des autres activités minières dans l'identification de TIAM.
5. Reconnaître formellement que l'acceptabilité sociale par les communautés locales et par les municipalités concernées constitue un élément fondamental pour tout projet minier.
6. Mettre en place un comité technique, composé de spécialistes en aménagement du territoire de tous les ordres de gouvernement et de spécialistes du secteur minier, qui aura pour mandat de proposer des améliorations au régime d'encadrement des activités minières par l'aménagement du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal adhère à la Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et au ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

23-02-4259

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes 2023 – dépôt de la liste des endettés envers la municipalité et désignation d'un représentant municipal le jour de la vente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du code municipal, la directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un représentant municipal le jour de la vente;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QUE le conseil désigne le maire, Mme Nathalie Ross, à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut

de paiement des taxes le 8 juin 2023 à 10 h, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire de l'Estuaire.

ANNEXE

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Propriétaires	Matricule et lot (s) ¹	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité intérêts au 8 JUIN 2023)
DESCHÊNES, Dave	6946-57-8264-00-0000	3 397,39 \$
DESCHÊNES, Stéphane	6846-20-0000-00-0000	39,39 \$
DESCHÊNES, Stéphane	6846-76-5031-00-0000	4 241,41 \$
DESCHÊNES, Stéphane	6947-20-6458-00-0000	1 127,35 \$
GAUTHIER, Thérèse	6846-63-9044-00-0000	7 237,51 \$
IMBEAULT, Katy	7948-40-2596-00-0000	3 428,41 \$
IMBEAULT, Katy	7850-53-0000-00-0000	2 090,08 \$
LA REINE ET LE MILLIONNAIRE ENR.	5847-96-5050-00-0000	2 022,55 \$
O'CONNOR-RIOUX, Éric	6846-89-4580-00-0000	470,10 \$
POITRAS, Sébastien	6846-89-7506-00-0000	1 603,47 \$
POITRAS, Sébastien	6847-70-6575-00-0000	1 197,53 \$
RODRIGUE, Pedro	7744-04-5675-00-0000	6 674,58 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du **QUÉBEC** de la circonscription foncière de **SAGUENAY**.

23-02-4260

Autorisation à déposer une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU par M. Serge Dufour, ingénieur consultant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise M. Serge Dufour, ingénieur consultant, à déposer la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

23-02-4261

Acceptation de l'offre de services professionnels en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres de gré à gré pour les services professionnels en urbanisme suite à l'annonce du départ de Mme Mélanie Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Guilbert Urbanisme Inc. a été reçue au montant de 23 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels en urbanisme de Guilbert Urbanisme Inc. à raison d'une banque de 230 heures de travail pour l'année 2023 à un taux variable entre 60-100 \$ par heure selon la ressource impliquée à un coût approximatif de 23 000 \$;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat du consultant pour les services professionnels en urbanisme aux conditions et modalités prévues entre les deux parties.

23-02-4262

Offre de services de Gestion GÉRHR inc. pour des services d'accompagnement en ressources humaines

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir un service d'accompagnement individualisé en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été déposée au conseil par Coaching GÉRHR inc.;

CONSIDÉRANT que le taux horaire pour honoraires professionnels de ces services se situe entre 160\$ et 200\$ l'heure, selon le type d'accompagnement effectué;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'établir un nombre d'heures maximal pour ledit contrat de services professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'offre de services de Coaching GÉRHR inc. pour ses services d'accompagnement individualisé en gestion des ressources humaines ;

QUE le contrat de services est accordé pour un maximum de soixante-dix (70) heures facturables ;

QUE Madame le maire soit autorisée à signer le contrat de services à intervenir entre Coaching GÉRHR inc. et la Municipalité des Bergeronnes.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

23-02-4263

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de janvier 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 215 865.32 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de janvier 2023:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 215 865.32 \$.

23-02-4264

Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de janvier 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 3 108.74 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de janvier 2023:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 3 108.74 \$.

23-02-4265

Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de janvier 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 2 371.08 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de janvier 2023 :

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 2 371.08 \$.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

23-02-4266

Carrefour jeunesse-emploi (CJE) – Demande pour l'achat et l'installation d'un échangeur d'air

CONSIDÉRANT QU'une demande pour l'achat et l'installation d'un échangeur d'air a été déposée par le CJE;

CONSIDÉRANT QU'une bonne ventilation permettrait d'assurer des conditions sanitaires adéquates pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Compagnie	Prix
Équipement Charlevoix	5 622.28 \$, taxes en sus
Ventilation du Nord	4 558.27 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR M. François Maltais
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'achat et d'installation d'un échangeur d'air faite par le CJE;

Que le conseil accepte la soumission de la compagnie Ventilation du Nord au montant de 4 558.27 \$, taxes en sus.

23-02-4267

Adjudication du contrat pour la réfection et l'amélioration de la toiture de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres pour la réfection et l'amélioration de la toiture de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions suivantes ont été reçues dans les délais prescrits;

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Construction B.E.S.T.	53 533.81\$	61 550.49 \$
M.R. Construction	69 344.90 \$	79 729.30 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
 APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité adjuge le contrat de réfection et d'amélioration de la toiture de l'édifice municipal au 424 rue de la Mer à Construction B.E.S.T. au montant de 53 533,81 \$ taxes en sus, avec les conditions de paiement mentionnées au bordereau de soumission, soit que le paiement des articles sera établi sur le taux unitaire, mesuré conjointement en chantier avec l'entrepreneur et le responsable des travaux de la Municipalité.

23-02-4268

CPE La Giroflée –Nettoyage des conduits de l'échangeur d'air

CONSIDÉRANT QUE les conduits de ventilation de l'échangeur d'air du CPE La Giroflée doit être nettoyés aux deux ans afin d'assurer des conditions sanitaires adéquates pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Compagnies	Prix
Qualinet Baie Comeau	3 087.00\$, taxes en sus
Ventilation du Nord	2 045.99\$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
 APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Ventilation du Nord au montant de 2 045.99\$, taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation de faire calibrer son compteur d'eau à la station de chloration chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Compagnies	Prix
Les Compteurs Lecomte	1 166.12\$, taxes incluses
Avizo	1 777.50\$, taxes incluses
Endress+Hauser	1 320.00\$, taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Les Compteurs Lecomte au montant de 1 166.12\$, taxes incluses.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

23-02-4270

Dépôt d'une demande de subvention pour le projet de Vélos électriques en libre-service dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire présenter un projet de Vélos électriques en libre-service dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais

APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal s'engage à participer au projet de Vélos électriques en libre-service et à assumer 10 % des coûts représentant une somme de 5 627.31 \$;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Mesdames le maire et la greffière-trésorière sont autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun dossier.

DEMANDES DE DONNS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

23-02-4271

Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord pour la production de 800 planificateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière faite par la Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord et accorde un montant de 150 \$.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ

Aucune demande.

CORRESPONDANCE

– Ressource Parenfants – Appui pour le projet de « La mise en place d'un plan d'action et restructuration organisationnelle

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

SUJETS DIVERS :

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 20 h 25.

(Signé)

Nathalie Ross, maire

(Signé)

Magali Lavigne
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».